

Les pas vers le véritable statut épistémologique des sciences économiques

Steps towards establishing the true epistemological status of economics

SOMABE Kokou Kouzouahin

Enseignant chercheur

Faculté Gestion, Economie et Sciences

Université catholique de Lille

Laboratoire Interdisciplinaire des Transitions de Lille
France

Date de soumission : 29/05/2025

Date d'acceptation : 11/09/2025

Digital Object Identifier (DOI) : <https://doi.org/10.5281/zenodo.17220748>

Pour citer cet article :

SOMABE.K. (2025) «Les pas vers le véritable statut épistémologique des sciences économiques », Revue Française d'Economie et de Gestion «Volume 6 : Numéro 9 » pp : 1069 – 1090.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons

Attribution License 4.0 International License



Résumé

Grâce à ses succès scientifiques, la physique a révolutionné les sciences de la nature, qui bénéficient désormais d'un statut de référence au sein de la communauté scientifique. D'autres disciplines telles que l'économie se tournent vers les sciences de la nature, dans leur démarche scientifique. Toutefois, les épistémologues des sciences ont du mal à élaborer le statut scientifique de l'économie, en se référant aux sciences de la nature. Partant de là, l'on a assisté à un certain éloignement de l'économie de sa démarche politique et normative, dans le but de constituer 'une physique économique'. Ce qui, pour nous, ne semble pas répondre aux attentes d'une étude propre aux phénomènes économiques et ne permet pas de justifier une identité scientifique authentique de l'économie, qui, de par son fondement axiologique, est politique. Par le constat des crises socio-économiques et environnementales que connaît le monde économique, nous trouvons que l'économie des biens communs, constitue une opportunité à saisir pour redéfinir l'identité épistémologique réelle de l'économie, de nos jours. Notre démarche d'analyse épistémologique portée sur la science économique n'est nullement de jeter le discrédit sur la scientificité des sciences économiques, mais de jeter un regard critique sur la signification de cette scientificité aux regards des enjeux et réalités économiques contemporaines.

Mots clés : épistémologie, scientifique, sciences économique, économie des biens communs.

Abstract

The scientific successes of the mathematization of his research approach, the physics has revolutionized the natural sciences with benefits a reference scientist status, in the community of scientist. Therefore, other disciplines like economics turn to the natural sciences, in their scientific approach. Furthermore, the epistemologists had the difficult to paint the scientific status of the economics, by referring to the natural science. From there, we notice a certain distancing from its political and normative approach, in this objective or approach to constituting an 'physics economics'. For us, this isn't in according of the expectations of the specifical research on the phenomena economic, in the favor of justifying the authentic identity scientist of economics, which by its axiological foundation is political. After noting the socioeconomic and the environmental crises which experiences the world of economic, we discover that the economy of commons goods appears as an epistemological opportunity to redefine the real identity of the economy today. Our analysis epistemological approach of the economics isn't in the case to discredit the scientificity of the economics, but it's an objective critic look at the meaning of this science status, with considering the challenges and realities of the contemporary economics.

Keywords : epistemology, scientist, economic sciences, economics of commons

Introduction

De l'histoire des sciences, nous retenons que les notions de connaissance, savoir, et science semblaient être des synonymes ; mais à partir des Lumières, l'on assiste à la spécification du concept de science, car dorénavant, il est question de faire la démarcation entre ce qu'est la science et ce qu'elle n'est pas. Ainsi, le besoin de spécifier le sens de la notion de science trouve toute sa raison d'être par le fait qu'il existe des savoirs qui ne sont pas scientifiques. Dès lors, la scientificité de tout savoir sera appréciée par sa capacité non seulement à définir son champ d'étude en ayant un objet précis, mais aussi par sa démarche méthodologique propre et bien définie. Plus précisément : « Le caractère propre de la connaissance scientifique est de parvenir à une certaine objectivité » (Piaget, 1967 : 4) et « une science ne débute qu'avec une délimitation suffisante des problèmes susceptibles de circonscrire en terrain de recherche ...sur lequel l'accord des esprits est possible » (Piaget, 1970 : 41). Dans cette ligne de spécification des savoirs scientifiques, la physique s'est révélée comme le modèle par excellence de toute science du fait que son objet d'étude est rigoureusement déterminé et examiné avec la plus grande exactitude méthodologique pour produire un discours objectif. Précisément, grâce aux succès scientifiques de la mathématisation de sa démarche, la physique a fait révolutionner les sciences de la nature qui bénéficie d'un statut scientifique de référence, auprès de la communauté scientifique. C'est ainsi que, « le projet d'une science universelle, fondée sur les sciences mathématiques, s'est imposé progressivement » (Vallat, 2014 : 3).

On comprend pourquoi certains auteurs, pour assurer un statut scientifique indispensable à l'économie, tentent de calquer le visage épistémologique de cette dernière sur le modèle de la physique. Cependant, cette conception du statut épistémologique ne fait pas l'unanimité dans la communauté des savants. C'est ce qui justifie les positions défendues par Claude Mouchot qui plaide pour un autre statut épistémologique de l'économie. Ce débat épistémologique économique nourri par diverses recherches induit une question cruciale : De quel statut épistémologique l'économie bénéficie-t-elle de nos jours ?

Répondre à cette question, c'est d'abord retracer le tableau de l'historicité du statut épistémologique de l'économie, puis montrer comment se justifie ce débat de par le constat des incertitudes récurrentes des prévisions, de l'imprécision des définitions, du faible réalisme des hypothèses, de l'obsolescence des lois économiques. Ce constat justifie dans une certaine mesure une attention plus notée aux théories économiques. C'est donc à cela que nous aurons

à nous atteler dans la suite de notre réflexion en mettant l'accent sur la relativité de ces théories. Cette relativité dénote un certain visage mieux traduit, un statut épistémologique de l'économie que nous aurons à éclairer dans le dernier moment de notre réflexion en nous fondant sur les positions de Claude Mouchot. Enfin, nous projetterons un regard sur le tournant épistémologique et méthodologique qu'apporte l'économie sociale et solidaire, pour une véritable redéfinition du statut des sciences économiques. Notre approche d'analyse épistémologique portée sur la science économique dans le cadre de cet article n'est nullement de jeter le discrédit sur la scientificité des sciences économiques. Notre objectif consiste à opérer une réflexion philosophique sur la signification de cette scientificité aux regards des enjeux et réalités économiques contemporaines.

1. De l'historicité épistémologique des sciences économiques

Étymologiquement, le mot « économie dérive d'un grec '*oikomos*' de '*oikia*' (maison) et de « *nomos* » (règle). Le mot 'économie', dans son sens littéral, [...] évoque l'administration d'une maison et d'un domaine » (Soule, 1983 : 6-7). C'est alors, que dans l'antiquité grecque, Aristote (2002) pensait l'économie comme la science de la bonne administration, de gestion du domaine familial et de la cité. Plus précisément, Aristote ne confère pas un statut scientifique (au sens théorique) à l'économie, comme il l'accorde par exemple, à la physique et à la mathématique. En effet, dans *la Métaphysique*, Aristote distingue trois domaines du savoir : *theoria*, *praxis*, *poiêsis*. La *theoria* dont relèvent la mathématique et la physique, a pour finalité la connaissance pure, la contemplation. La *poiêsis*, s'intéresse à la production qui relève de la *technè*, la transformation de la matière de soi. Et la *praxis* dont relève l'économie est consacrée à la recherche de valeurs et principes devant orienter la vie individuelle et la vie civique. Ainsi, la distinction qu'Aristote établit entre *theoria*, *praxis* et *poiêsis* ou bien entre les pouvoirs de la raison clarifie mieux la nature, l'objet, le champ d'étude de l'économie dans la pensée philosophique aristotélicienne. Bref, ce qu'il faut retenir de la conception aristotélicienne de l'économie en tant que savoir, c'est que l'économie est du ressort de la *praxis* à la différence de la physique qui relève de la *theoria*, savoir scientifique par excellence, selon Aristote. Ainsi, l'économie conçue comme une science normative relève de la *praxis*, et par conséquent dans la perspective aristotélicienne (Aristote, 2002), il y a une incompatibilité au niveau du statut scientifique entre les deux types de connaissance car ayant des finalités et champs d'étude différents.

Le mérite revient donc à Aristote, d'être le premier à penser l'économie en tant que science normative, en la distinguant ainsi des sciences théoriques. Ce caractère normatif qu'Aristote

confère à la science économique suscite l'attention de Claude Mouchot, quand ce dernier s'interroge : « Pour Aristote, la norme est le politique et elle s'applique à l'économie : quel doit être ce dernier pour satisfaire le bon fonctionnement de la cité ? » (Mouchot, 2003 : 381). Cette identité normative et politique connaîtra son essor au Moyen-âge. C'est à cette période que la dépendance de l'économie à la norme politique (morale) sera renforcée par les valeurs morales véhiculées par les pensées philosophiques et théologiques médiévales. Ainsi, Thomas d'Aquin s'engage à moraliser l'économie marchande et centre toute sa réflexion économique sur la question : « Que doit être l'économie pour qu'il satisfasse l'ordre voulu par Dieu ? » (Mouchot, 2003 : 381).

Une telle doctrine ne constitue pas une science particulière distincte des autres sciences humaines, mais partie intégrante d'un code général de la morale ou de la philosophie qui s'étend à tous les aspects de l'activité humaine, aussi axiologique que matérielle. En résumé :

Des écrits de l'antiquité et du Moyen-Age, on peut déduire qu'à cette époque l'économie ne cherche pas à décrire les pratiques économiques effectivement en vigueur. Elle cherche plutôt à exposer et à codifier les idées par ses pratiques. Il ne s'agit pas de système de « lois naturelles » valables en tout temps et en tout lieu susceptible d'être démontrée expérimentalement et de permettre certaines prévisions comme c'est le cas pour les lois de la physique ou de la chimie ; bien au contraire les doctrines économiques varient avec les coutumes et les stades de développement. L'économiste d'alors n'apporte pas une description objective et désintéressée des phénomènes économiques, son propos n'est pas de fournir une explication ou une analyse exacte, il défend un idéal ou civique (Soule, 1983 : 14-15).

A cette période la préoccupation des économistes n'a jamais été de suivre la démarche méthodologique des sciences naturelles, et de produire de lois démontrables, et de faire de prévisions certaines à l'instar de la physique, au contraire le seul statut identitaire qu'ils confèrent à l'économie est de nature morale/normative.

La pensée moderne, grâce aux travaux des Lumières, en marquant une rupture avec la pensée antique et médiévale « va introduire les nouveaux concepts de service et de méthode scientifique » (Mouchot, 2003 : 381). Dès lors, la démarche de la connaissance économique va connaître une nouvelle phase, autant que non seulement cette démarche économique, dans l'élaboration des théories va opérer une rupture avec la normativité, mieux encore va tendre à faire de la science économique, une science positive. Brochier, dans ses analyses de la démarche de la connaissance économique, nous le confirme en ces termes :

Tout l'effort des économistes au cours du XVIII^{ème} et XIX^{ème} a été de construire l'économie sur le modèle d'une science positive au sens plein du terme, c'est-à-dire répondant à des critères de fait et de vérité. Une telle discipline, (...), doit être en principe être formellement distinguée de toute démarche qui se voudrait normative ou prescriptive (Brochier, 1995 : 38).

A cet effet, le mérite revient aux théoriciens de l'économie classique libérale, et précisément au philosophe et économiste Adam Smith d'être le premier à avoir donné à l'économie politique moderne son autonomie par rapport à la politique et à la religion. A priori, l'intitulé du titre de son ouvrage : « *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations* » (Smith, 1776) est évocateur, dans le sens que désormais dans la perspective smithienne la démarche de la connaissance économique consistera pour lui à fournir une explication ou analyse objective et exacte du phénomène économique. Le fait que la *Richesse des nations* (1776) d'Adam Smith « tient un type de discours en rupture avec les discours antérieurs : ceux-ci étaient normatifs ; et celui-là est explicatif, c'est-à-dire scientifique » (Mouchot, 2003 : 381), pourra nous amener à penser que : « l'œuvre d'Adam Smith marque une certaine rupture dans l'approche des réalités économiques » (Mouchot, 2003 : 469). Bref, en pensant l'Economie politique, comme une science à vocation explicative et en rompant avec la normativité, même si cette normativité n'est pas totale, Adam Smith a donc posé les bases d'une nouvelle conception de la science économique qui sera désormais pensée comme science pure à l'instar de la physique. C'est ce que tente d'expliquer Claude Mouchot :

Il était une fois un génie, dont le nom était Adam Smith. Il engendra, en 1776, une petite science qu'il nomma économie politique ; celle-ci grandit à l'ombre de sa grande sœur, la physique, la science par excellence. Elle décida, environ deux siècles plus tard, de se faire appeler « science économique » espérant ainsi aussi bien considérée que cette sœur admirée (Mouchot, 2003 : 469).

C'est alors qu'en prenant pour modèle les sciences physiques dans sa démarche méthodologique, les théoriciens économiques modernes, même post-modernes vont chercher à réduire la science économique à une physique du social. Le premier à avoir énoncé cette nouvelle conception de l'économie est bien Walras quand il écrit : « l'économie politique est une science physico-mathématique » (Walras, 1988 : 52). Dès lors, Walras qui en la désignant par le qualificatif « pure » voulait lui donner le statut d'une science « physico-mathématique », d'une science proprement dite d'un discours dont le seul critère de validation serait le vrai, à l'exemple de la physique. Partant de-là, la science économique s'est faite progressivement plus objective ; elle a opéré des avancées théoriques sans précédents ; elle dispose de plus en plus d'acquis unanimement reconnus et soumis à la « raison critique », elle utilise un système conceptuel de plus en plus précis par rapport aux périodes classique et médiévale. Elle a opéré, une certaine rupture épistémologique, s'éloignant de la sphère morale/normative, pour s'aventurer dans son projet physique économique (Walras, 1988 : 52). Bref, la connaissance

des phénomènes économiques constitue, aujourd'hui une science, quand bien même, l'économie est une science peu avancée.

Mais cette référence, ou mieux encore cette imitation de la démarche méthodologique des sciences physiques, ne met pas fin aux questionnements relatifs au statut scientifique de la science économique ; bien au contraire, de nos jours, les crises économiques et les crises de la discipline économique suscitent de véritables questions épistémologiques sur la discipline. A cet effet, certaines analyses épistémologiques de l'économie laissent voir l'économie comme la discipline la plus formulée, la plus scientifique, que les autres sciences sociales. C'est ainsi que, l'on pensait à tort et à raison que « l'économie dans l'ensemble des sciences sociales aurait un statut qui les rapprocherait des sciences exactes » (Mouchot, 2003 : 107). A cet effet, que l'économie soit plus proche de la physique que les autres sciences sociales, peut sembler une évidence : évidence au niveau de certains des résultats qu'elle obtient, évidence au niveau de certaines de ses prévisions, évidence au niveau de la formalisation de certains de ses discours. Mais cet ensemble d'évidences porte avec lui une forme particulière subtile de réductionnisme ; puisque tout se passe comme si l'on veut réduire la science économique aux sciences exactes et l'amputer de toute sa dimension politique et sociale, voire l'éloigner de sciences sociales. En plus de cela, les incertitudes récurrentes des prévisions, l'imprécision des définitions, le faible réalisme des hypothèses, l'obsolescence des lois économiques amènent beaucoup de penseurs à remettre en question la scientificité de la discipline économique.

Aujourd'hui, face aux crises que connaît la sphère économique, la question de la scientificité de l'économie resurgit davantage dans les réflexions, tant chez les économistes que chez les épistémologues des sciences. Les diverses crises enregistrées par la science économique, tant dans ses rapports à la réalité économique que dans la recherche menée par des économistes pour établir ses fondements et son statut méthodologique, suscitent des réflexions. C'est à lors, que la question du statut scientifique de l'économie ne cesse de faire l'objet de débats et de réflexions, que ce soit chez les économistes ou chez les épistémologues des sciences (Autume & Cartellier, 1995).

A cet effet, à la question : « l'économie est-elle une science ? », Popper affirme : « on ne peut pas répondre de façon globale. Je crois qu'il faut admettre qu'elle l'est parfois, ou en partie, (...). Quoi qu'il en soit, on peut discuter sur le statut scientifique de l'économie » (Popper, 1986 : 58). De même, en s'inspirant de la pensée épistémologique de Thomas Kuhn, on pourrait dire qu'au sein de chaque courant de pensée économique, la communauté scientifique impliquée s'accorde sur la validation des diverses théories, ce qui permet de valider l'hypothèse selon

laquelle il existe un consensus au sein de la communauté scientifique sur les idées économiques propres à chaque paradigme. Par contre, dans sa dimension globale, il serait difficile de dire, au sens de Kuhn, que l'économie bénéficierait d'un statut scientifique. Cela vient du fait que la communauté scientifique englobant tous les courants de pensée économique, a du mal à s'accorder sur les différentes théoriques économiques. Par exemple, les défenseurs des économistes classiques libéraux ne s'accordent pas avec les théories économiques interventionnistes, concernant le rôle de l'État sur le marché. Les libéraux et les interventionnistes sont divisés sur la question du statut étatique dans la sphère économique. Ainsi, pour certains, l'économie n'a pas atteint le degré d'objectivité et de performance des sciences naturelles dont le prototype est la physique, et par conséquent, la discipline ne peut raisonnablement prétendre au statut science de la nature. D'ailleurs, Alain Minc s'inscrit dans cette logique quand il écrit : « peut-être l'économie ne pourra-t-elle jamais être considérée comme une science » (Minc, cité par Mouchot, 2003 : 9).

En bref, nous pouvons noter que depuis l'antiquité, beaucoup d'auteurs philosophes ou économistes ont porté leur réflexion d'une manière ou d'une autre sur les questions relatives au statut scientifique de l'économie. Pour les uns, il a été question de penser ou concevoir la science économique comme une science normative (Aristote, 2002 ; Picavet, 2017) dont l'identité se démarque des sciences théoriques telles que les sciences physiques. A partir de la modernité politique et économique, les efforts scientifiques économiques (Smith, 1976) ont consisté à fonder et à justifier la science économique comme une science explicative et objective. C'est ainsi que la préoccupation scientifique de certains économistes, comme Walras (1988), vise à concevoir l'économie comme une science physico-mathématique devant jouir du même statut scientifique que la physique. Quant aux épistémologues des sciences tels Popper, et d'autres épistémologues économiques, il a été question d'appliquer les conceptions actuelles des sciences physiques à l'économie. Dans ce contexte, David Vallat (2014) trouve que c'est le modèle des sciences de la nature qui prévaut et qui sert de « mètre étalon » aux Sciences sociales.

Néanmoins, les analyses de Malinvaud et de Claude Mouchot tous deux économistes et épistémologues des sciences économiques, vont consister à faire l'état des enjeux qui se posent à l'économie dans sa référence aux sciences naturelles et notamment la physique ; et montrer les limites des discours que portent les épistémologues des sciences naturelles sur la science économique. Précisément, Claude Mouchot, dans son approche d'analyse épistémologique des sciences économiques, explicite l'objet, le statut et les limites des sciences économiques. Il les

confronte d'abord aux conceptions épistémologiques des sciences physiques et met en évidence leur spécificité. Il démontre notamment pourquoi il ne peut exister qu'une multiplicité de théorie.

A cet effet, il fait ressortir dans une analyse critique les limites de la référence à la physique et à ses épistémologues quant à la définition du statut scientifique de l'économie. C'est ainsi, Claude Mouchot montre que la crise de statut scientifique de l'économie se situe tant au niveau de sa démarche méthodologique, de la réalité économique, qu'au niveau des théories économiques. Dans cette perspective, en prenant à témoin l'histoire de la pensée économique, il montre que la tentative de construire une science économique, et donc « physique économique », sur les rails des sciences physiques n'est pas une démarche suffisante pour l'économie de pouvoir définir son statut. De même, en partant de la notion des sciences telle qu'elle est admise aujourd'hui, il a su situer « le discours économique par ses écarts, ses différences, avec le discours des sciences physiques, posé et reconnu par tous comme le discours scientifique par excellence » (Mouchot, 2003 : 11), et a pu montrer que les conceptions épistémologiques actuelles des sciences physiques ne sont pas applicables ou s'appliquent mal à l'économie. Ainsi, prend-il des distances par rapport à la plupart des analyses épistémologiques de l'économie qui « font référence à Karl Popper, Thomas Kuhn, Lakatos, Bachelard qui sont tous des épistémologues des sciences » (Mouchot, 2003 : 11).

Justement l'erreur, en termes de démarche épistémologique se situe au niveau des auteurs qui s'efforcent de prouver la scientificité tant, par leur démarche théorique économique et, tant par leur analyse épistémologique sur l'économie en mobilisant les outils empruntés aux sciences dures (la mathématique et les sciences de la nature). Par ce fait, l'économie s'égare de son objet donc du réel social, politique et normatif qui est son champ d'étude empirique. Le projet de constituer un cadre rigoureux et objectif aux théories économiques ou prouver le statut scientifique pour l'économie à l'exemple des sciences exactes ou de la nature, est louable. Cependant, la démarche (donc la méthode) est handicapante pour le succès d'un véritable statut scientifique des économistes et épistémologies économiques. Il est impérieux de donner aux travaux des économistes, une rigueur scientifique, à partir des études empiriques sur les phénomènes socio-politiques.

Dans cette perspective, le projet d'Auguste Comte est un exemple, en donnant à la sociologie, l'identité propre qui est la sienne dans la sphère des sciences, il lui confère un statut de physique de l'organisme social pour désigner la science des phénomènes sociaux. A la suite d'Auguste Comte, David Vallat estime que : « l'observation des phénomènes permet de révéler les lois de

la nature qui expliquent leurs interactions (Vallat, 2014 : 3). Dans son projet de la sociologie comme une « physique sociale », Auguste Comte précise :

J'entends par physique sociale la science qui a pour objet propre l'étude des phénomènes sociaux, considérés dans le même esprit que les phénomènes astronomiques, physiques, chimiques et physiologiques, c'est-à-dire assujettis à des lois naturelles invariables dont la découverte est le but spécial de ses recherches. (Comte, 1819-1828 : 27).

Le rôle de l'épistémologue des sciences économiques doit amener les théoriciens et agents économiques, à tenir compte d'un tel aspect dans le domaine économique. Or force est de constater que beaucoup d'épistémologues n'en font pas preuve dans leurs analyses qui prennent les caractéristiques opérationnelles et requises à la validation des sciences de la nature pour se prononcer sur l'identité scientifique de l'économie.

Une fois reconnue ces écarts et ces différences, Claude Mouchot conclut : A ne se référer qu'à la physique et à ses épistémologues, l'économie ne parvient pas à définir son statut (Mouchot, 2003). C'est à partir de là qu'il repense les bases méthodologiques d'analyse du véritable statut de l'économie. C'est alors qu'il va ressortir les enjeux qui expliquent la crise de la science économique qu'il situe aux deux extrémités de la démarche scientifique et, qui selon lui, peut s'exprimer en deux questions : D'abord, au niveau empirique, quelle est la capacité des sciences économiques à rendre compte de la réalité économique et, à constituer un savoir sur cette réalité ? Ensuite au niveau épistémologique, quel est le statut (scientifique, moral, politique) des théories, des savoirs ainsi constitués ? Pour lui, si la question du statut de la discipline économique ressurgit avec une force aujourd'hui, c'est parce que ses applications au réel posent des problèmes : là le questionnement épistémologique dérive des problèmes méthodologiques (Picavet, 1997).

Dans la vision épistémologique de Mouchot : « à ne se référer qu'à la physique et à ses épistémologues l'économie ne parvient pas à définir son statut » (Mouchot, 2003 : 475) . C'est pourquoi selon cet économiste, l'analyse épistémologique des Sciences économiques doit plutôt consister à penser aux problèmes qui touchent au fondement du statut scientifique de la science économique.

2. De l'incertitude des lois à la certitude d'une réalité épistémologique

Avec une pluralité de théories qui tentent toutes à rassurer sur les prévisions, la science économique ne fait que se rendre compte des surprises que lui garantit une réalité qui est censée être son objet d'étude. En effet, beaucoup d'événements imprévisibles laissent tant bien les économistes que les agents de l'économie perplexes sur le statut de science dont jouit l'économie. En effet, plus que le statut de science, c'est surtout sur le genre de ce statut que

devrait se poser la question. Cette dernière remarque vient du fait que l'objet d'étude de cette science entretient une dynamique qui met en échec toute rigidité méthodologique à l'image des sciences exactes.

Notre travail consistera donc, en partant de divers constats sur les « échecs » des lois ou théories économiques, à montrer que l'objet d'étude de l'économie a une spécificité dynamique qui se loge dans l'agir humain et, de fait le spécifie et le différencie de tout autre objet en particulier celui des sciences exactes.

2.1. Les théories économiques à l'épreuve des faits

Les lois économiques sont de plus en plus mises à l'épreuve par des faits économiques surprenants. En effet, beaucoup de précisions établies en fonction de ces lois se révèlent être désuètes dans la réalité. Ainsi en 1929, la crise économique a eu raison des prévisions mercantilistes soigneusement établies à base de certaines lois économiques. De nos jours, la difficulté à trouver des solutions adéquates pour une sortie de crise, pousse Thibault Le Texier à affirmer :

Les solutions erronées proposées pour résoudre la crise découlent selon Krugman d'erreurs de diagnostic qui sont elles-mêmes tributaires de manières de penser inadéquates. La crise économique est aussi une crise de la science économique, et l'on ne résoudra pas la première sans s'attaquer de front à la seconde [Mis en ligne] (Le Texier, 2013).

Cet état de fait engendre le doute sur la scientificité des lois économiques et de nombreuses autres questions ayant rapport tant bien aux outils méthodologiques qu'à la méthodologie en usage au sein de l'économie. Si les lois économiques ne sont que des confirmations d'hypothèses, alors il y a de quoi se poser des questions sur la formulation de ces hypothèses ou sur les outils qui ont conduit à leur confirmation. Ceci dit, nous voulons souligner que l'échec des lois économiques à donner des prévisions exactes, traduit dans une certaine mesure un manque de rigueur dans les définitions et dans l'élaboration des hypothèses. Mais est-ce vraiment à ce niveau que se manifeste la raison du déphasage entre les lois et les faits ?

2.2. L'objet d'étude de la science économique

L'objet d'étude de l'économie est bien plus complexe que ce que veulent traduire la plupart des lois économiques qui les simplifient telles les lois de la nature simplifiant le réel. En effet, ce lien sous-entendu entre la science économique et celle de la nature résulte du fait qu'à un moment de l'histoire de la science économique, certains auteurs ont voulu le calquer sur le modèle des sciences de la nature, surtout de la physique qui était considérée comme la science

de la nature par excellence. C'est ainsi que dans sa quête d'avoir un statut scientifique à l'exemple des sciences exactes, l'économie prend comme modèle la science physique dans sa démarche méthodologique. C'est alors qu'à partir d'Adam Smith, les théoriciens de l'économie se donnent à l'élaboration des théories explicatives, objectives voire une construction d'une physique économique. Et, « vue de l'extérieur la discipline a aujourd'hui une allure qui la fait souvent ressembler aux sciences de la nature et de la vie qu'aux sciences sociales » (Malinvaud, 2001 : 9). De même, Malinvaud fait remarquer : « Beaucoup d'économistes aiment regarder vers les sciences naturelles en vue d'évaluer la maturité de leur discipline et de trouver les normes de leur réussite » (Malinvaud, 1996 : 930). On peut dès lors « comprendre l'intérêt que suscitent chez les économistes les travaux des épistémologues des sciences » (Mouchot, 2003 : 13). D'ailleurs, l'on note que la plupart des études méthodologiques en économie font référence à Popper (1984, 1986), Kuhn (1983), Lakatos (1994), Bachelard (1994, 1991, 1938), Hume (1987), Kant (1987) qui sont tous des épistémologues des sciences.

Pour certains penseurs qui se sont engagés dans cette orientation du statut épistémologique, le rapprochement entre l'économie et les sciences exactes semble de plus en plus évident : évidence au niveau de certains des résultats qu'elle obtient, évidence au niveau de certaines de ces prévisions, évidence au niveau de la formalisation de certains de ses discours. Mais cet ensemble d'évidence porte avec lui une forme particulière subtile de réductionnisme ; puisque tout se passe comme l'on veut réduire la science économique aux sciences exactes et l'amputer de toute sa dimension politique et sociale, voire l'éloigner des sciences sociales. C'est dans une certaine mesure ce qui explique les échecs des lois économiques établies le plus souvent dans cette vision de la science économique comme une science exacte ou mieux un réductionnisme de l'objet d'étude de l'économie. L'objet d'étude de l'économie dépasse le seul aspect des prix ou du désir de puissance pris en compte par telle ou telle autre théorie économique. C'est une totalité sociale et donc dynamique, car comme le rappelle Claude Mouchot (2012), il est impossible « de séparer l'économie du social ». Il renchérit : Tout discours économique non vide n'est jamais que l'expression d'un point de vue particulier sur l'économie, point de vue qui consiste à définir un objet dans la Totalité, et à construire une théorie scientifique de cet objet. Toutes les grandes approches constituent, chacune, la construction d'un objet scientifique éclairant un aspect particulier de la Totalité (Mouchot, 2013).

En considérant ces propos de Claude Mouchot, l'on comprend que la prétention des diverses théories économiques à expliquer toute la réalité économique n'est qu'au fond l'expression

d'un vœu pieux, car elles n'éclairent chacune qu'un aspect particulier de la totalité et donc ont un caractère relatif par rapport à la compréhension globale de cette totalité.

2.3. De la relativité des théories économiques

Les diverses théories économiques que nous avons connues au cours de l'histoire de la science économique n'ont permis d'éclairer qu'un aspect de la réalité économique et non toute cette réalité comme, elles en affirmaient la certitude. Ceci se comprend aisément quand nous analysons de près chacune de ces théories en rapport avec le tout ensemble que constitue la réalité économique. Dans cette optique, les analyses de Claude Mouchot (2012, 2013) nous paraissent les plus éclairantes :

- la théorie keynésienne n'a aucun moyen d'expliquer la valeur ;
- les théories classiques et marxistes n'ont pas d'explication des prix de marché (en dehors de l'affirmation de simple bon sens) selon lequel ces prix dépendent de l'offre et de la demande) ;
- la théorie [néoclassique] n'a aucune réponse simple à fournir à la question : pourquoi la part des salaires ou des profits est-elle ce qu'elle est ? La question se pose parce que nous nous intéressons à la répartition du revenu entre les classes sociales ; et les classes sociales ne sont pas une variable explicative de la théorie néoclassique.
- les phénomènes de pouvoir, plus ou moins pris en compte par Keynes (la demande effective est bien le pouvoir qu'ont les entrepreneurs de conduire à un équilibre de sous- emploi) et par Marx (à travers la lutte des classes), n'existent pas dans la théorie classique et sont explicitement refusés par la théorie néoclassique (« *personne n'étant privilégié...* »).

Cette simplification du réel ou plutôt la préférence pour certains aspects de la réalité économique dénotée dans les diverses théories traduit combien la phénoménologie scientifique de l'économie elle-même invite à la regarder comme une science autre que les sciences de la nature. En effet, cette pluralité des théories économiques trouve son explication principale dans la fragmentation de la réalité économique. Aurait-il été possible d'embrasser le fait économique dans toute sa réalité ? Il n'est pas aisé de répondre à cette dernière question du fait même de la complexité de la réalité économique. Par conséquent, on comprend pourquoi les diverses théories tendent à privilégier certains aspects de cette totalité. Toutefois, l'erreur commise est de vouloir substituer la partie au tout. Ainsi, au fond, l'approche d'étude adoptée dans les diverses théories n'est pas pour autant illégitime sauf que les ambitions à

cette dernière tendent à voiler un aspect important de l'angle d'étude dans la science économique. Ce dernier angle d'étude traduit de façon explicite le statut épistémologique de cette dernière science. C'est à juste titre que Claude Mouchot souligne :

Il faut enfin noter que, privilégiant certains aspects du réel en en négligeant d'autres, toute théorie comporte, *ipso facto*, un caractère idéologique : les tenants d'une théorie ne l'ont pas choisi pour des raisons « objectives » au sens des sciences de la nature ; bien au contraire, ils l'ont choisi car elle portait avec elle les valeurs politiques qu'ils désirent défendre. [Mis en ligne] (Claude Mouchot, 2012).

3. Pour un autre statut épistémologique de l'économie : l'apport épistémologique et méthodologique de l'économie sociale et solidaire

Comme nous l'avons souligné précédemment, les diverses théories économiques sont fondées sur des orientations axiologiques et politiques. A cet effet, Claude Mouchot estime :

Toute politique économique cherche à modifier cette réalité et, en principe, dans une direction précise, en vue d'y rendre plus présentes certaines valeurs, solidarité, justice, égalité...valeurs qui, pour chacun, sont autant de « bonnes raisons » d'agir. Et il va de soi qu'il ne suffit pas de vouloir pour pouvoir : il faut encore trouver les mécanismes qui permettront de faire advenir une réalité « meilleure » (par rapport aux valeurs que l'on défend) ; et on retrouve ainsi la nécessité d'une analyse cohérente de la situation que l'on désire modifier [Mis en ligne] (Claude Mouchot, 2012).

L'on comprend plus clairement maintenant ce qui justifie la parcellisation de la réalité économique, mais aussi la pluralité des théories économiques et donc le désaccord qui persiste, et persistera toujours selon Claude Mouchot, entre les penseurs sur l'angle méthodologique d'étude de la réalité économique. C'est la considération de cet état de fait qui pousse Claude Mouchot à opter pour un statut épistémologique spécifique de l'économie au sens des sciences sociales qu'il dénomme économie politique :

Nous explicitons ainsi les raisons pour lesquelles les économistes ne sont jamais d'accord : chacun, on l'a dit plus haut, choisit la théorie qui porte les valeurs qu'il désire défendre. Il en résulte que ces désaccords ne sont que le reflet du combat politique sous-jacent. Bien au-delà d'une scientificité dont on vient d'exposer les limites, il faut redonner à notre discipline le beau nom d'*économie politique* [Mis en ligne] (Claude Mouchot, 2012).

En optant pour un tel statut de la science économique, Claude Mouchot a le mérite non seulement de permettre de voir que la science économique ne peut être définie en référence au modèle scientifique de la physique ou des sciences de la nature mais aussi à celui d'articuler deux savoirs que jadis Aristote séparait : l'économie et la politique. Car ce dernier pensait que :

La science économique et la science politique diffèrent entre elles, comme la famille et la cité, qui sont les objets respectifs de chacune de ces sciences. Mais, il y a encore une autre

différence, qui consiste en ce que la constitution politique est entre les mains de plusieurs chefs, tandis que l'administration domestique n'est soumise qu'à un seul¹

Mais il faut le souligner, ce dépassement opéré par Mouchot est légitime dans ce sens où l'économie aujourd'hui dépasse le simple cadre de la maison comme cela le fut au temps antique d'Aristote pour s'ériger au niveau de la cité (sphère de la communauté sociale et politique). Dans cette optique, la réalisation du bien commun étant la finalité ultime de la cité, la recherche scientifique économique retrouve davantage son identité d'économie politique, à produire un savoir approprié aux phénomènes sociaux, en mobilisant les outils et les démarches nécessaires à la compréhension, à la production et la préservation des biens communs. En cela, l'apport de l'économie sociale, solidaire et responsable est considérable et reste à dynamiser pour permettre à l'économie de se doter d'une véritable identité scientifique.

L'économie regagnerait son identité scientifique si elle se recentrait sur l'étude des phénomènes sociaux et humains et, définissait une méthodologie appropriée pour décrire et penser le bien commun. A cet effet, l'économie est attendue pour diagnostiquer, prévoir et résoudre les enjeux et les problèmes économique-sociaux qui se posent à nos sociétés. Ainsi, les prouesses de l'économie sociale, solidaire et responsable relancent le secteur économique dans son identité d'économie politique axée sur des valeurs de solidarité, de coopération, de démocratisation et de durabilité. Par économie sociale et solidaire (ESS), l'on attend « un ensemble de structures – associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises à statut commercial – cherchant à concilier utilité sociale, solidarité, viabilité économique et gouvernance démocratique »². De nos jours, le secteur d'économie sociale, solidaire et responsable se présente comme un champ opératoire où les acteurs économiques ou les théoriciens économiques tentent de saisir, répondent et coopèrent pour répondre aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux qui se posent, aux sociétés, dans leur réalité contextuelle. Ainsi, « pour marquer l'identité de la discipline, les méthodes qu'elle met en œuvre s'ajoutent ainsi à la nature des phénomènes qu'elle étudie et aux objectifs qui lui sont assignés » (Malinvaud, 2001 : 9). En tant que champ opératoire, les associations, les ONG, les fondations et les entreprises commerciales s'activent dans un cadre de coopération avec les institutions étatiques et privées, pour identifier les maux/problèmes communs à nos

¹Aristote, les économiques in

<http://remacle.org/bloodwolf/philosophes/Aristote/economique1.htm>. Consulté le 12/12/2014.

² Cf. Catalogue 2022 du Centre de ressources sur l'économie sociale et solidaire.

sociétés, construire et réaliser le bien commun, dans l'intérêt de tous. C'est ainsi, que l'économie se déploie d'une manière pratique, localisée et contextualisée dans une lutte coopérative pour la résolution des crises sociales, économiques et environnementales contemporaines. Dès lors, la question épistémologique est de savoir : comment prendre en considération la dimension humaine qui vient singulièrement complexifier les « lois de la nature » ? (Vallat, 2014 : 4).

L'apport des cadres épistémologique et méthodologique de l'économie sociale et solidaire et solidaire (ESS) est incontournable pour saisir à de nouveaux frais ces enjeux scientifiques. La compréhension des enjeux épistémologiques actuels de l'économie se situe essentiellement aux niveaux des considérations éthiques, politiques et sociales. L'ESS adopte une démarche méthodologique d'élaboration d'une économie axée sur l'homme par la réintroduction de valeurs de solidarité dans le fonctionnement économique (Vallat, 2014). La définition du statut épistémologique de l'ESS est indissociable de sa dimension anthropologique et éthique. Ce qui s'inscrit dans l'approche anthropologique de l'économie de Karl Polanyi (1983), pour qui, l'économie se construit à travers son immersion dans la culture et la société. Dans cette logique, l'économie sociale et solidaire « réfute l'adhésion à un modèle idéal de société dont les principes seraient définis par une pensée abstraite pour être ensuite appliqués dans la réalité » (Laville, 2011 : 15). A cet effet, David Vallat note :

Le projet de l'économie sociale et solidaire est précisément la réactivation de liens distendus (entres autres) par une économie déconnectée de la société (...) C'est le «Faire société » qui est ici en jeu. Nos actes (de chercheur, de praticien de l'ESS) sont-ils en conformité avec le «Vivre ensemble ? (Vallat, 2014 : 11).

Dans cette configuration épistémologique, « on redécouvre ainsi que champ de l'économie peut se penser et se construire collectivement (ce qui revient à dire que l'économie est subordonnée à la décision collective, donc au politique) » (Vallat, 2014 : 1). Ce qui confère à l'ESS une dimension politique de transformation de la société (Vallat, 2014 ; Demoustier, 2001 ; Draperi, 2011 ; Laville, 1994 ; Dacheux et Laville, 2003).

L'ESS contribue à faire converger les disciplines autour de la résolution de problèmes concrets ce qui implique un positionnement épistémologique (et méthodologique) spécifique loin de la tradition épistémologique positiviste de l'économie orthodoxe (Vallat, 2014 :1).

Partant de ce constat, David Vallat souligne que « Le champ de l'économie sociale et solidaire s'inscrit dans le cadre de l'épistémologie constructiviste » (Vallat, 2014 : 2). Relever le défi scientifique de l'économie nécessite de saisir les problèmes socio-économiques et

écologiques qui se posent à nos sociétés, car la rigueur d'un projet scientifique consiste à poser des problèmes. En d'autres termes, Gaston Bachelard pense :

Avant tout, il faut savoir poser des problèmes. Et quoi qu'on dise, dans la vie scientifique, les problèmes ne se posent pas d'eux-mêmes. C'est précisément ce sens du problème qui donne la marque du véritable esprit scientifique. Pour un esprit scientifique, toute connaissance est une réponse à une question. S'il n'y a pas eu de question, il ne peut y avoir connaissance scientifique. (Bachelard, 1938).

C'est ainsi, les réponses aux questions se trouvent dans l'action, à partir desquels se fonde la connaissance scientifique économique de l'ESS, c'est-à-dire c'est l'expérimentation qui nourrit l'exercice réflexif des chercheurs de l'ESS. La connaissance de l'ESS découle et doit procéder des études empiriques et anthropologiques axées sur des réalités concrètes de la sphère socio-économique de l'homme. En cela, « nous ne connaissons que l'expérience que nous avons des phénomènes (réalité phénoménale). Seuls ces derniers peuvent faire l'objet d'une étude scientifique ». (Vallat, 2014 : 6). La démarche méthodologique n'est du ressort des phénomènes naturels (qui est l'objet des sciences de la nature telle la physique) ; mais elle porte sur des réalités socio-économiques. C'est pourquoi :

Quand les chercheurs en ESS travaillent sur des organismes de finance solidaire, des associations d'insertion, des régies de quartier, des monnaies locales, des banques de l'économie sociale, ils observent des phénomènes qui ne sont pas naturels. (Vallat, 2014 : 4).

Cela ne signifie pas que les chercheurs de l'ESS ne tiennent pas compte des données scientifiques résultantes de la communauté scientifique des autres domaines scientifiques (telle physique, la mathématique, etc.) ; néanmoins, elle a ses outils, son objet et sa méthodologie propres à sa communauté. Par exemple, la communauté scientifique de l'ESS est de plus en plus attentive aux données des experts écologiques, qui orientent les actions et les études sur la transition économique et sociétale. Les luttes contre le réchauffement climatique qui a des impacts considérables sur l'homme et son environnement suscitent davantage des actions et réflexions en vue d'une transformation durable de la société. Dans cette dynamique de relever le défi de la transition qui est indissociable aux problèmes sociaux, l'ESS insufflé des valeurs de sobriété, de solidarité et de coopération. Ces valeurs sont de nature à repenser nos modes de production, de consommation et de vivre ensemble. L'intérêt épistémologique de l'ESS de nos jours, réside dans son progrès à constituer un paradigme de recherche qui porte sur des pratiques politiques précises sur les problèmes sociaux et environnementaux, qui affectent l'homme.

L'appartenance à un paradigme épistémologique suppose de partager une même conception de la connaissance (hypothèses d'ordre épistémique), des outils communs permettant son élaboration (hypothèses d'ordre méthodologique), des modes similaires d'appréciation de sa

valeur (validité scientifique et questions éthiques), une vision partagée de la réalité (hypothèses d'ordre ontologique). (Vallat, 2014 : 6).

Dans le même sillage de l'économie sociale et solidaire, la question des « communs », prend une dimension contextualisée et pratique qui permet aux agents et théoriciens de renouveler leur approche de conception et de construction du réel économique, dans une posture d'économie politique axée sur l'agir responsable en commun, qu'on peut nommer une économie des biens communs. Dans cette optique, les travaux sur les communs (Ostrom, 1990 ; Dardot et Laval, 2014), apportent un tournant épistémologique pour penser et redéfinir le cadre de construction politique du réel économique, de valorisation des ressources communes, au moyen de l'agir en commun, selon les réalités locales.

Comme le souligne Malinvaud « l'histoire retiendra cependant que les recherches des cinq dernières décennies ont grandement amélioré l'adéquation des analyses offertes par la discipline économique, par rapport à la réalité économique, à l'efficacité des politiques économiques et aux besoins des agents économiques » (Malinvaud, 2007 : 5). Ce qui confirme la vision du même auteur, lors de sa leçon inaugurale au Collège de France, dix-neuf ans plus tôt quand il dit :

Elle (la science économique) a certes des concepts précisément définis, faisant pour la plupart l'objet de mesures régulière. Elle a des méthodes qui ont été soumises à l'épreuve d'une critique rigoureuse. Elle dispose de théories, de mieux en mieux axiomatisées, poussant de plus en plus loin la chaîne de leurs raisonnements. Elle peut faire état de lois d'observations, dont les domaines de validité sont progressivement mieux circonscrits. Elle est en somme le siège d'une accumulation de connaissances, s'effectuant à peu près comme dans d'autres disciplines, à travers des vicissitudes de même nature (Malinvaud, 1988 : 5).

En bref, le temps est venu, au regard de l'évolution de l'économie sociale, solidaire et responsable, de saisir ce phénomène économique et sociale pour en constituer une démarche d'analyse d'économie politique et donc d'un discours économique centré sur la réalité. La rigueur du projet scientifique est, en définitive, non seulement, validée par les parties prenantes, mais aussi par la transparence de la démarche (Vallat, 2014 ; Draperi, 2002). Partant de cette réalité actuelle, il faut, comme le dit Edmund Husserl (1859-1938), « revenir aux choses mêmes » (*Lebenswelt*), et à force d'une mathématisation de la réalité hors contexte, l'économie perdra sa signification scientifique pour l'existence des hommes et l'évolution sociale.

Conclusion

In fine, retenons que le présent article apporte une contribution éclairante au débat sur le statut scientifique de l'économie, en mettant en avant l'importance d'une économie politique contextualisée et ancrée dans les réalités sociales. L'apport original réside dans la mise en avant de l'économie sociale et solidaire et de l'économie des biens communs. L'approche analytique, de nature philosophique, nous a permis de porter un regard critique sur le statut épistémologique de l'économie. Par conséquent, l'objet de notre réflexion philosophique porte sur l'économie elle-même, en tant que connaissance scientifique. Notre objet et notre démarche ne s'inscrivent pas dans un but de produire une connaissance économique à partir des données ou d'exemples empiriques.

Au terme de notre réflexion, il convient de noter que l'appréhension du statut épistémologique de l'économie est une question cruciale de nos jours. Notre investigation sur ce sujet nous a permis de parvenir à la suite de Claude Mouchot à certaines conclusions qui méritent d'être clairement soulignées.

Il est à rappeler que depuis l'antiquité grecque, la question de l'identité scientifique a été toujours une préoccupation épistémologique, pour la communauté scientifique, dans le souci de démarcation entre 'ce' qui fait science et 'ce' qui ne l'est pas. Partant de là, les chercheurs sont en quête permanente des critères de scientificité, auxquels doit répondre tout(e) discours, théorie, savoir, bref toute connaissance qui se veut scientifique. L'enjeu, c'est qu'au regard de l'histoire des sciences, il est à reconnaître que les critères de recherche scientifique varient et subissent un dynamisme selon les disciplines. Ainsi, chaque domaine/discipline (physique, mathématiques, sociologie, économie, etc.) se donne des objets et méthodes, de recherche qui lui sont propres.

En s'intéressant aux théories économiques, il nous a été donné de constater qu'elles n'explicitent pas pour autant la réalité économique comme elles le prétendent. En effet, ce constat est soutenu par des preuves au nombre desquelles les crises économiques souvent non prévues par les diverses théories. La cause de cet état de fait, qui est loin de se réduire à des questions méthodologiques, tient au fait que l'objet d'étude de l'économie, est une réalité sociale dynamique. De fait, l'économie ne peut se régner sur le modèle épistémologique de la physique. Et comme le souligne Claude Mouchot : « à ne se référer qu'à la physique et à ses épistémologues l'économie ne parvient pas à définir son statut » (Mouchot, 2003 : 475). Ce constat se traduit de façon plus aisée avec la relativité des théories économiques par apport à l'objet d'étude.

Il convient ici de souligner que le concept de la relativité employé ici ne veut point désigner l'inadéquation des théories avec une explication de la réalité économique, mais plutôt une divergence d'angle d'étude. Cette divergence d'angle d'étude est enfin déterminée par celle des valeurs que sous-tendent les diverses théories. En effet, à la base de chaque théorie réside un choix de valeurs qui oriente la méthode et donc aussi la considération spécifique de la totalité sociale dynamique que constitue la réalité économique étudiée. Cette divergence d'orientation axiologique montre à quel point les choix, les options, et surtout les politiques économiques, jouent un rôle important dans la détermination, voire la formalisation, de la totalité sociale dynamique considérée sur le plan économique. Ceci permet de comprendre ce pourquoi Claude Mouchot considère que :

L'économie ne sera jamais « science normale » au sens de T.S. Kuhn ; l'unification des théories économiques ne se réalisera jamais, au moins dans une société démocratique ; il faut abandonner la référence à la physique et déterminer à nouveaux frais le statut épistémologique de notre discipline [Mis en ligne] (Claude Mouchot, 2012).

D'ailleurs c'est pour cette raison qu'il plaide pour un statut épistémologique, politique de l'économie en demandant que le concept épistémologique de l'économie soit reformulé en celui d'économie politique. En cela, les travaux sur l'économie de bien commun et l'ESS semblent afficher l'identité opératoire et scientifique authentique à la réalité économique actuelle.

BIBLIOGRAPHIE

Allais, M. (1947). *Economie et intérêt*. Paris : Imprimerie nationale.

Aristote. (2002). *Les économiques*. Paris : Vrin, trad. J. Tricot.

Aristote. (2014). « Les économiques :

<http://remacle.org/bloodwolf/philosophes/Aristote/economique1.htm>. Consulté le 12/12/2014.

Autume, A., & Cartellier, J. (Eds.). (1995). *L'économie devient-elle une science dure ?* Paris : Economica.

Bachelard, G. (1991). *Le nouvel esprit scientifique*. Paris : PUF, coll. Quadrige.

- (1994). *La philosophie du nom*. Paris : PUF, coll. Quadrige

- (1938). *La Formation de l'esprit scientifique*, Paris : Éditions Vrin

Blaug M., (1982). *Méthodologie Economique*. Paris : Economica.

Brochier, H. (1994). Pour un nouveau programme de recherches en économie. *La revue du Mauss semestrielle*, 1er semestre, 141 -152.

Catalogue du Centre de ressources sur l'économie sociale et solidaire.

<https://www.avise.org/ressources/catalogue-2022-du-centre-de-ressources-sur-leconomie-sociale-et-solidaire>, Consulté le 12/08/2023.

Comte, A. (1819-1828). *Opuscules de philosophie sociale*, http://classiques.uqac.ca/classiques/Comte_auguste/la_sciense_sociale_extraits/1_opuscules_philo_soc/opuscules_philo_sociale.pdf

Dacheux É., Laville J-L, (éds), (2003). « Économie solidaire et Démocratie », n° spécial de la revue *Hermès*, Paris : CNRS Éditions, 25(36).

Draperi, J.-F. (2011), *L'économie sociale et solidaire, une réponse à la crise ? : Capitalisme, territoires et démocratie*. Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.drap.2011.01>.

- (2002). L'économie sociale et solidaire, s'associer pour entreprendre autrement, Danièle Demoustier. Syros, *Alternatives économiques*, 285(3) : 90-90.

Duply, J -P. (1994). A quoi sert la science économique. *La lettre de l'AFSE*, n°23, Juillet :6 -7

Friedman, M. (1953). The methodology of positive economics. *In Essays in Positive Economics*, Chicago : University of Chicago Press.

Chamers, A.F. (1988). *Qu'est-ce que la science ?* Paris : La découverte.

Hume, D., (1987), *Enquête sur l'entendement humain*, Paris : Garnier-Flammarion.

Kant, E. (1987), *Critique de la raison pure*, Paris : Garnier-Flammarion.

- , (1983), *La structure des révolutions scientifiques*, Paris : Flammarion.

Lakatos, I. (1994), *Histoire et Méthodologie des sciences*, Paris : Bibliothèque d'histoire des sciences.

Laville J-L (2011), *L'économie solidaire*, Paris : Les essentiels d'Hermès, CNRS éditions.

Laville J-L et al. (éds.), (2014), *L'innovation sociale*, Erès.

Malinvaud, E. (2001). Les échanges entre science économique et autres sciences sociales.

L'Economie Politique, 11(3), 7-33.

- (1996). Pourquoi les économistes ne font pas de découvertes ? *Revue d'économie politique*, 106 (6), 929-942.

Mouchot, C. (2003), *Méthodologie économique*, Paris : Seul.

- (2012). « Pour une véritable épistémologie de l'économie », https://archive.today/20120604103420/http://www.btinternet.com/~pae_news/Mouchot1fr.htm. consulté le 09/01/2015/.

Piaget, J. (1970). *Epistémologie des sciences de l'homme*. Paris : Gallimard.

- (1967). *Logique et connaissance scientifique*, Paris : Gallimard.

Picavet, E. (2017). Les normes et la philosophie économique . In Gilles Campagnolo (Eds.), *Philosophie économique : Un état des lieux*, Paris : Éditions Matériologiques, 549-578.

- 1997. Qu'est-ce que l'épistémologie ? Le rapport entre épistémologie et sciences. *Recherche en soins infirmiers* », 50 (1), 7-13.

Popper, K. (1984). *Logique de la découverte scientifique*, Paris : Payot.

- (1986). « Entretien sur l'économie ». *Revue française d'économie* ; 1(2), automne, 55-64.

Polanyi, K. (1983), *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris : Gallimard.

Soule, G. (1983). *Qu'est-ce que l'économie politique ? Nouveaux Horizons* : Philippines.

Smith, A. (1976). *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris : Gallimard.

Simon, H. A. (1969), *The Science of the Artificial*, Cambridge: MIT Press.

Thibault, Le T. (2013). Sortir d'une crise économique. Le mode d'emploi de Paul Krugma. *La Vie des idées*, 2 juillet. ISSN: 2105-3030. URL: <http://www.laviedesidees.fr/Sortir-d-une-crise-economique.html>.

Vallat, D. (2014) : « Quel cadre épistémologique pour l'ESS ? », XIVe Rencontres du Réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire : 'L'économie sociale et solidaire et solidaire en coopérations', May, Lille, France. halshs-01067429

Walliser, B. (1987). Le problème de l'induction et de la réfutation en économétrie. *Economie et société*, tome, XXI, n.10/Octobre : 153-164.

Walliser, B. (1994). *L'intelligence de l'économie*, Paris : Odile Jacob.

Walras, L. (1988). *Elément d'économie politique Pure*, Paris : Economica.